



Action n°31

Orientation des publics et informations sur les métiers auprès de jeunes et de leurs familles ; soutien au travail des professionnels

Dernière approbation	11/10/2024	Correspondance PO 14-20	Action n°28
----------------------	------------	-------------------------	-------------

QUOI ? Contexte et objectifs

Pour permettre à l'ensemble des publics d'accéder à un service d'orientation et d'accompagnement sur tout le territoire et mieux accompagner les habitants - notamment les groupes vulnérables ou ceux connaissant des difficultés d'accès aux dispositifs dans leur choix d'orientation et de formation tout au long de la vie, le soutien du FSE+ visera :

- L'orientation et l'information sur les métiers en développant les actions s'adressant directement aux publics (jeunes, familles) et notamment les plus vulnérables ou nécessitant un appui renforcé
- Le soutien au Service Public régional de l'orientation dans le cadre de la professionnalisation des acteurs de l'orientation, la mise en réseaux des structures d'orientations ainsi qu'en développant des projets territoriaux collaboratifs d'accompagnement à l'orientation.
- L'adaptation des pratiques et des outils de l'information pour tenir compte de l'évolution des modalités de l'information et des nouveaux supports numériques (numérisation, développement des formats numériques, renouvellement des pratiques et outils d'information...).

QUOI ? Description des interventions soutenues dans le Programme

Elles visent à améliorer l'accès à une information exhaustive, neutre et de qualité pour les jeunes et leurs familles afin de leur permettre de réaliser des choix d'orientation et d'insertion éclairés autour des types d'actions suivantes :

Actions d'Information et de Communication vers le grand public et les opérateurs de l'Orientation sur les métiers et les formations dans le but de renforcer et diversifier les services proposés aux jeunes et familles afin de les accompagner dans leur choix d'orientation. Elles consisteront à :

- Développer un pôle ressource au sein du service Orientation en charge du développement d'outils numériques innovants, d'une documentation exhaustive, neutre et gratuite à l'attention des jeunes et de leurs familles. Le développement de ce pôle ressource passe notamment par des moyens humains au sein du service Orientation du conseil régional. Il est donc proposé de pouvoir financer deux ETP au sein du service Orientation en charge du développement des ressources et des outils numériques,
- Développer des outils de communication permettant une meilleure identification par le grand public, des opérateurs composant le SPRO, des services associés et des dispositifs d'accompagnement des publics vers une orientation réussie,
- Réaliser des actions de communication innovante autour de la culture professionnelle et économique du territoire,
- Mettre en œuvre des événements dans le domaine de l'alternance et réalisation d'une solution digitale pour informer les jeunes sur les savoir-être attendus en entreprise afin de mieux les préparer à leur future immersion.

Actions de mise en réseau, d'animation et de coordination des services et organismes impliqués dans les démarches d'orientation (accueil, information, conseil, accompagnement) visant à :

- Dynamiser l'animation territoriale autour de la compétence « information sur les métiers et les formations,
- Réaliser une manifestation annuelle autour de l'innovation dans le domaine de l'orientation, de l'évaluation des politiques menées et des perspectives d'actions à réaliser,
- Créer un Label « Fabrique de l'Orientation ».

Sessions de professionnalisation continue des opérateurs de l'orientation tout au long de la vie

Les dispositifs soutenus viseront le développement des actions de professionnalisation, d'échanges de pratiques, de co-construction d'initiatives et d'organisation de la transversalité entre les acteurs de l'information-métiers (Centres Informations Orientation, établissements scolaires) et de l'orientation tout au long de la vie (SPRO).

Il est attendu que les crédits FSE+ viennent soutenir en 1er lieu les actions déployées dans le cadre du programme d'informations sur les métiers puis celles liées à l'animation du Service Public Régional de l'Orientation (portage : Région Centre - Val de Loire).

QUI ? Bénéficiaires potentiels

Bénéficiaires :

- Région Centre-Val de Loire, autres collectivités territoriales et leurs groupements,
- Associations
- Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie.

Bénéficiaires finaux :

Habitants de la région Centre – Val de Loire souhaitant :

- Accroître leur connaissance des opportunités d'emploi et compétences recherchées par les entreprises régionales,
- Améliorer leur connaissance des secteurs professionnels et des métiers
- Connaître les filières de formations
- Bénéficier d'une aide au choix d'orientation,

Et en priorité :

- Les jeunes scolaires, étudiants et apprentis,
- Les personnes en recherche d'emploi, en formation professionnelle, en reconversion professionnelle.

OÙ ? Territoires cibles

Région Centre-Val de Loire

QUELLES CONDITIONS ? Critères de sélection des projets

- Actions partenariales,
- Actions nouvelles n'étant pas financé par des crédits de droit commun,
- Actions qui s'inscrivent dans le prolongement de la nouvelle compétence régionale relative à l'information sur les métiers et qui peuvent permettre un effet levier sur les actions de droit commun.

L'éligibilité des opérations est conditionnée au respect des lignes de partage avec les crédits du plan national de relance et de résilience (PNRR) afin d'éviter tout risque de double financement.

QUELLES CONDITIONS ? Modalités de dépôt

Guichet (au fil de l'eau)

QUELLES CONDITIONS ? Conditions favorisantes

4.3. Cadre stratégique pour les systèmes d'éducation et de formation à tous les niveaux

QUELLES CONDITIONS ? Principes horizontaux

Les opérations doivent être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes, développement durable, accessibilité aux personnes en situation de handicap et Charte des droits fondamentaux de l'UE.

QUELLES CONDITIONS ? Respect des règles européennes

Régimes d'aides d'état notamment mobilisables :

- Règlement (UE) n° 2021/1237 de la Commission du 23 juillet 2021 modifiant le Règlement (UE) n° 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Régime général d'exemption par catégorie (RGEC)) ;
- Règlement (UE) n° 1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;
- Règlement UE n° 360/2012 de la commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité de fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordés à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général ;
- Communication de la Commission relative à la notion d'« aide d'État » visée à l'article 107, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, C/2016/2946, OJ C 262, 19.7.2016, p. 1–50 .

Eligibilité des dépenses :

- Règlement (UE, Euratom) n°2018/1046 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, dit Omnibus ;
- Décret n°2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement (FEDER, FSE +, FEADER, FEAMP) pour la période 2021-2027 ;




Commande publique :




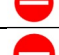

- Code de la Commande Publique ;
- Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux marchés publics ;
- Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics.

MODALITÉS DE FINANCEMENT ? Dépenses éligibles

- Dépenses de personnel dédiés à l'opération,
- Dépenses de prestations externes,
- Dépenses de fonctionnement dédiées à l'opération,
- Dépenses de communication de l'opération,
- Coûts indirects (non pris en compte en dépenses directes) mise en œuvre via des options de coûts simplifiés.

MODALITÉS DE FINANCEMENT ? Options de coûts simplifiés

	Mobilisable sur l'action
Taux forfaitaires : obligatoire lorsque le coût total du projet est inférieur à 200 000 €	
Taux de 40% : forfaitise les coûts hors frais directs de personnel dans la limite de 40% des coûts directs de personnel	
Taux de 15% : forfaitise les coûts indirects dans la limite de 15% des coûts directs de personnel	

Taux de 20% : forfaitise les coûts de personnel directs dans la limite de 20% des coûts directs hors frais de personnel directs	
Taux de 7% : forfaitise les coûts indirects dans la limite de 7% des coûts directs	
Taux forfaitaire(s) applicable(s) dans d'autres politiques de l'UE pour des opérations similaires	
Montants forfaitaires	
Barème standard de coût unitaire	

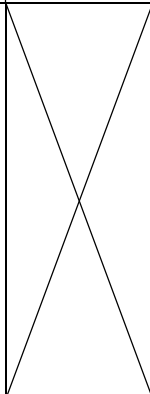
MODALITÉS DE FINANCEMENT ? Taux d'aide applicables et seuils d'intervention FEDER

Taux maximum indicatif FSE+ du coût total éligible (sous réserve de la réglementation en matière d'aide d'Etat)	60%	Régimes d'aides applicables : <ul style="list-style-type: none"> - Toute base juridique pertinente, notamment en recherche, développement et innovation (RDI). - Régime Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) n°651/2014 du 17 juin 2014. - Règlement (UE) n° 360/2012 du 25 avril 2012 relatif aux aides de minimis SIEG (Services d'Intérêt Économique Général). - Règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis.
Montant de l'aide FSE+ (minimum/maximum)	Minimum : 25 000 € par projet	

MODALITÉS DE FINANCEMENT ? Autres cofinanceurs mobilisables (liste non exhaustive)

- Conseil régional Centre-Val de Loire,
- État,
- Autres collectivités territoriales,
- Structures associatives.







PERFORMANCE Indicateurs de réalisation et de résultat

Type	Numéro	Intitulé	Valeur 2024	Valeur 2029	Pièces justificatives
Réalisation	SO04	Nombre d'actions d'informations en matière d'orientation réalisées	375	750	Attestation déclarative avec la liste des actions réalisées, leur typologie (réunions annuelles du réseau local, actions communes réalisées annuellement) et leurs dates de réalisation
Résultat	SR04	Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation		36 000	Attestation déclarative avec la liste des actions réalisées, leur typologie (réunions annuelles du réseau local, actions communes réalisées annuellement) et leurs dates de réalisation et le nombre de personnes ayant participé

PERFORMANCE Cibles financières à atteindre sur l'action

1 700 000 €

PERFORMANCE Instruments financiers applicables

	Mobilisable sur l'action
1 – Subvention non remboursable	
2 – Subvention remboursable	
3 – Soutien par le biais d'instruments financiers : capital risque et de fonds propres ou équivalent	
4 – Soutien par le biais d'instruments financiers : prêt ou équivalent	
5 – Soutien par le biais d'instruments financiers : garantie ou équivalent	
6 – Soutien par le biais d'instruments financiers : bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent	

ADMINISTRATION Partie réservée à l'administration

Service instructeur : service PO FEDER-FSE – Direction Europe et International – Conseil régional Centre-Val de Loire

Services et organismes consultés pour avis : Direction des Politiques d'Orientation et de Formation – Conseil régional Centre-Val de Loire

Organismes à consulter pour information : sans objet

ADMINISTRATION Catégories d'intervention

Domaine d'intervention	149 Soutien à l'enseignement primaire et secondaire (hormis les infrastructures) 150 Soutien à l'enseignement supérieur (hormis les infrastructures)
Forme de financement	01 Subvention
Mécanisme d'application territorial et approche territoriale	33 Autres approches - Pas de ciblage géographique
Thèmes secondaires du FSE+	09 Sans objet
Egalité entre les hommes et les femmes	02 Intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes

CONTACT Service(s) en charge de l'instruction des dossiers

Contact : Conseil régional Centre-Val de Loire, Direction Europe et International, Service Programmation des Fonds européens FEDER FSE+

 : ext-europe@centrevallaloire.fr